

Règlement Calendrier de l'avent Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton, association de loi 1901, SIRET 34302263800047, dont le siège social se trouve au 02 avenue de l'université 33400 Talence et représentée par Victorien Chauchoy en qualité de Président organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Calendrier de l'avent Ligue ».

Ce jeu est organisé sous forme de tirage au sort.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique licenciée à la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton résidente en France métropolitaine à l'exception des personnels élus et salariés de la ligue.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu est de type tirage au sort.

La participation au Jeu s'effectue de la manière suivante :

- La personne doit être abonnée aux comptes Instagram et Facebook de la Ligue Nouvelle-Aquitaine
- Doit identifier un ami sur instagram dans l'espace commentaire
- Peut reposter en story le post du concours et identifier la ligue Nouvelle-Aquitaine

Une seule participation est autorisée

Ces éléments ne serviront que pour le bon fonctionnement du jeu, ils seront supprimés 3 mois après l'attribution du résultat.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le principe du jeu est basé sur le hasard, par le biais d'un tirage au sort prenant en compte les participants au jeu concours, avec une chance à chaque tirage par participant.

La fin de prise en compte des participations est fixée à chaque vendredi à 10h. Les vainqueurs seront annoncés le vendredi à partir de 15h.

Les joueurs ne pourront remporter qu'un seul lot.

Les quatre vainqueurs recevront leur lot dans les meilleurs délais.

Les gagnants seront contactés directement en message privé par la Ligue dans un délai de 2 jours après le tirage au sort. Un post en story sera fait pour annoncer les vainqueurs.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le calendrier de l'avent mettra en jeu les 4 lots suivants :

- Un kit de badiste (grip, serviette, gourde)
- Deux boites de volants
- Un sac Victor 9101
- Une raquette Victor Thruster Light Fighter 30F

En cas de force majeure ou de manquement au règlement , la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le lot gagné sans contrepartie.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur leur participation.

De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La ligue décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des mails à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.